

# JIB 2021

## Quelle biologie pour demain ?

**E**nfin en présentiel, les Journées de l'innovation en biologie 2021 ont été l'occasion de faire le bilan et d'anticiper l'avenir, après bientôt deux ans de pandémie. De nombreuses personnalités telles qu'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, les Prs Delfraissy et Fischer, respectivement présidents du Conseil scientifique et du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale ou encore Thomas Fatôme, directeur général de la Cnam, étaient présents pour saluer l'engagement de la profession, faire le point sur l'actualité et discuter des prochains enjeux, dont la négociation de l'accord triennal 2023-2025. Avec, sur la table, de nombreux défis à relever : innovation, digitalisation, pertinence des soins, sans oublier la place des biologistes dans l'exercice coordonné et la prévention, pour inscrire les patients dans un parcours de soins au plus près du terrain.

P.21 La crise, et après ? Les enjeux et défis pour 2022

P.23 L'exercice coordonné et le rôle du biologiste

P.25 Dépistage et prévention, quelles pistes d'amélioration ?

# La crise, et après ?

## Les enjeux et défis pour 2022

**Après bientôt deux ans de crise sanitaire, les Journées de l'innovation en biologie (JIB) ont été l'occasion d'en tirer les leçons politiques et financières et de se projeter sur l'avenir, avec en particulier la négociation prochaine de l'accord triennal 2023-2025.**

Getty Images/Stockphoto - A.S.L.



**E**n pleine cinquième vague, concomitante avec l'apparition du variant Omicron, les JIB 2021 se sont tenues les 1<sup>er</sup> et 2 décembre. Elles ont été émaillées de moments forts avec, en premier lieu, la présence d'Olivier Véran, venu en personne saluer le travail et l'engagement de la profession depuis le début de la crise sanitaire : « *Votre adaptabilité, réactivité, montée en puissance depuis le début de la crise forcent le respect. Je souhaite transmettre mes remerciements à toutes les équipes qui travaillent avec vous* », a-t-il affirmé avec force. « *Vous avez toujours répondu présents. L'objectif est maintenant de mettre l'accent sur le séquençage pour monter au-delà des 15 000 séquençages par semaine* », a-t-il ajouté.

### Faire franchir un nouveau cap à la profession

La présence du ministre des Solidarités et de la Santé a été l'occasion pour François Blanchecotte, président du Syndicat des biologistes (SDB), de mettre en avant deux demandes d'importance pour la profession. « *Nous ne sommes toujours pas inscrits dans le chapitre IV du Code de la Santé publique en tant que profession de santé, et sommes donc systématiquement oubliés*

*dans les textes réglementaires. Il est temps que nous soyons inscrits au bon endroit et reconnus comme profession à part entière* », affirme le président du SDB. Le second point concerne l'accord triennal à venir, pour lequel les négociations auront lieu à partir du deuxième semestre 2022.

### Concilier gestion de crise et accord triennal

« *Une remise à plat de notre convention, qui date de 1994, s'impose. Elle ne correspond plus du tout à notre périmètre d'action, ni à nos missions. De plus, de nombreux sujets doivent être associés à la réflexion globale tels que l'intégration de la biologie moléculaire, de la génomique, des datas, de la biologie non programmée, des enjeux de transport ou encore environnementaux...* », présente le Dr Blanchecotte. Le but ? « *Faire franchir à la profession une nouvelle étape et renforcer son attractivité pour les générations à venir* ».

Et de fait, de nombreux enjeux sont sur la table pour cet accord triennal 2023-2025 qui se place dans un contexte financier difficile dû aux dépenses massives de la crise sanitaire, alors même que le besoin d'exams de biologie médicale est toujours croissant, lié au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques. « *Avant la crise, l'état des finances n'était pas*



De nombreux sujets doivent être associés à la réflexion globale : intégration de la biologie moléculaire, de la génomique, des datas, de la biologie non programmée, les enjeux de transport, de l'environnement...

**François Blanchecotte,**

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES BIOLOGISTES (SDB).



*si mal, nous projetions même l'extinction de la dette sociale en 2024. Mais en 2020, la Sécurité sociale a atteint 38 milliards de déficit, dont 30 milliards uniquement pour l'Assurance maladie », détaille Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale. En cause, une diminution des recettes dans toutes les branches couplée à une augmentation des dépenses exceptionnelles, mais aussi pérennes et nécessaires pour faire face à la crise avec, par exemple, les mesures prises dans le Ségur de la santé, comme l'augmentation de la rémunération des soignants. « Je crains que beaucoup de nos concitoyens n'aient pas en tête la réalité à l'horizon 2025. L'Assurance maladie sera dans un déficit de 14 milliards d'euros, c'est plus que le déficit de la dernière crise de 2008-2009. On s'installe dans un déficit durable », surenchérit Thomas Fatôme, directeur général de la Cnam. La question centrale est : comment gérer un choc de cette ampleur dans le cadre d'un accord pluriannuel ?*

### Des défis à relever

*« Travailler sur l'efficacité des dépenses de santé grâce à la prévention, l'anticipation et la coordination est le gros chantier à venir », projette Dominique Libault.*

Concrètement, « des choix politiques forts ont été faits tels que l'exclusion des dépenses liées au Covid dans le cadre de l'accord », rappelle Thomas Fatôme. L'accord actuel court jusqu'en 2022. Et après ? « Nous avons plusieurs défis à relever. Premièrement, intégrer l'innovation dans un pilotage soutenable par l'Assurance maladie. Ensuite, le numérique est un enjeu majeur, avec une feuille de route du Ségur du numérique très ambitieuse. Le troisième point, essentiel, est la maîtrise médicalisée. Enfin, il est nécessaire de définir la place des biologistes dans un parcours de soins plus organisé », détaille Thomas Fatôme. Innovation, numérique, pertinence des soins, prévention, coordination semblent donc être les maîtres mots de l'accord à venir. « Le Ségur du numérique est l'un des

*événements structurants les plus importants qui arrivent dans nos laboratoires depuis plusieurs années », se réjouit François Blanchecotte.*

« L'évolution technologique qui suit toujours une crise est là. Aujourd'hui, de nouveaux actes doivent entrer en ligne de compte pour une efficacité sur le long terme », insiste-t-il, faisant référence aux actes innovants inscrits au RIHN (référentiel des actes innovants hors nomenclature) et sur la liste complémentaire.

Par ailleurs, « il y a un fort besoin de prévention, il faut absolument réussir à le mettre en place de façon claire dans ce nouvel accord », ajoute-t-il.

### Quels moyens d'action ?

L'un des leviers pour ouvrir la voie à de nouvelles pratiques est les expérimentations du type « article 51 » de la Loi de financement de la Sécurité sociale, à l'instar du suivi du diabète gestationnel par télésurveillance médicale lancée en juillet 2019. « Ces expérimentations sont très utiles et montrent que le système contraint par la tarification à l'acte a besoin de respirer. Une évaluation médico-économique est nécessaire avant toute prise en charge de l'innovation », commente Thomas Fatôme. « Il faut faire bouger les lignes dans les compétences entre professionnels de santé », ajoute-t-il encore.

Et de fait, s'il y a une leçon à retenir de cette crise, c'est l'importance de travailler ensemble, sur le terrain, comme l'a montré le témoignage de deux acteurs de la vie politique Philippe Chalumeau (député LREM, Indre-et-Loire) et Michèle Peyron (députée LREM, Seine-et-Marne), lors d'une session-débat avec François Blanchecotte. « Il y a une dissonance avec le monde de la médecine et politique, mais il faut faire avec. Il manque une communication simple avec des mots simples », analyse Michèle Peyron. « L'organisation territoriale de demain est un grand sujet. Il faut casser les silos et raisonner en intelligence collective », résume pour sa part Philippe Chalumeau.

**Nadia Bastide-Sibille**